



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 20 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 7 novembre 2012 - Date d'affichage : 7 novembre 2012

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 15

L'an deux mille douze, le vingt novembre à 20h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS : Jacques PELLETIER, Président, (Milon la Chapelle)
Patrice PANNETIER (Châteaufort)
Claude GENOT (Chevreuse), Guy BRUANDET (Chevreuse)
Isabelle CAMPS (Choisel)
Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre en Yvelines)
Bertrand HOUILLON (Magny les Hameaux) , Christine MERCIER (Magny les Hameaux)
Pascal HAMON (Milon la Chapelle)
Françoise GOSSARE (St Forget), Jean-Luc JANNIN (St Forget)
Dominique DUCOUT (St Rémy lès Chevreuse)
Jacques FIDELLE (Senlisse)

ABSENTS REPRESENTES :
Frédéric MONTEGUT (Choisel) donne pouvoir à Mme GOSSARE
Guy SAUTIERE (St Rémy lès Chevreuse) donne pouvoir à Mr Pelletier

ABSENTS EXCUSES :
Georges PASSET (Cernay la Ville), Bernard BERGER (Cernay la Ville)
Gerta TILMANN (Châteaufort)
Nicolas THIEFFRY (Dampierre en Yvelines)
Benoît COLIN (St Lambert des Bois), Philippe GUIBERT (St Lambert des Bois)
Claude BENMUSSA (Senlisse).

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2012

Le Président ouvre la séance à 20h00.

Le Président propose de rajouter une délibération concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Le Comité Syndical, **à l'unanimité des présents ou représentés**, accepte de rajouter à l'ordre du jour cette délibération.

Approbation du procès-verbal du 14 juin 2012. Il est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention : Monsieur Bertrand HOUILLON).

1. ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Suite à la démission de Monsieur Jacques LOLLIOZ, 2^{ème} Vice-Président, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Bertrand HOUILLON, candidat à ce poste, est élu 2^{ème} Vice-Président, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**.

Monsieur Bertrand HOUILLON sera également membre de la Commission « Sports et Travaux » en remplacement de Monsieur LOLLIOZ.

2. TARIFS 2013 DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Le Président présente et commente la proposition sur les tarifs 2013 de la piscine et de l'espace forme. Cette proposition fait apparaître une légère augmentation des tarifs de la piscine (1.09%/1.82%) pour les entrées SIVOM et (1.52%/2.78%) pour les entrées HORS SIVOM.

Cette augmentation pourrait générer une recette supplémentaire d'environ 7 000 € et de ce fait, compensera une hausse de 4% des tarifs de gaz en 2013.

Les tarifs de l'espace forme sont proposés sans augmentation car l'exercice 2012 arrive presque au « grand équilibre » (fonctionnement + investissement).

Monsieur FIDELLE, Maire de Senlisse, fait remarquer une différence plus grande entre les tarifs « piscine » SIVOM et HORS SIVOM et que ceux de l'espace forme. Il propose d'augmenter à 16 € le tarif de l'entrée simple de l'espace forme HORS SIVOM.

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du centre aquatique intercommunal :

PISCINE INTERCOMMUNALE 2013

| Tarifification | | HORS SIVOM | SIVOM |
|--|------------------|------------|----------|
| ADULTE (21 ans et +) | 1 ENTREE | 6.70 € | 4.65 € |
| | Carte 10 entrées | 60.00 € | 41.50 € |
| | Carte 20 entrées | 114.00 € | 79.00 € |
| | Carte 30 entrées | 162.00 € | 112.00 € |
| JEUNE (16 à 20 ans) ETUDIANT (sur présentation carte) | 1 ENTREE | 4.80 € | 3.65 € |
| | Carte 10 entrées | 42.00 € | 32.50 € |
| | Carte 20 entrées | 81.00 € | 62.00 € |
| | Carte 30 entrées | 116.00 € | 89.00 € |
| ENFANT (3 à 15 ans) | 1 ENTREE | 4.60 € | 3.55 € |
| | Carte 10 entrées | 41.00 € | 31.50 € |
| | Carte 20 entrées | 78.00 € | 60.00 € |
| | Carte 30 entrées | 111.00 € | 85.00 € |
| CARTE HORAIRE | 10 heures | 43.00 € | 30.50 € |
| Badge perdu | | 2.00 € | 2.00 € |

ESPACE FORME 2013

| Tarifification | | HORS SIVOM | SIVOM |
|------------------------|-------------------|------------|----------|
| ADULTE (18 ans et +) | 1 ENTREE | 16.00 € | 13.00 € |
| | 10 entrées | 140.00 € | 117.00 € |
| | Abonnement 1 mois | 112.00 € | 94.00 € |
| | Abonnement 3 mois | 250.00 € | 211.00 € |
| ESPACE FORME + PISCINE | Abonnement 3 mois | 330.00 € | 266.00 € |

3. COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN : Clôture du parvis

Le Président rappelle les différents projets de clôture du parvis du Collège Pierre de Coubertin proposés par le Conseil Général. Ceux-ci ne donnant pas entière satisfaction au niveau de l'insertion de l'ouvrage dans l'ensemble « collège, parking et piscine », le SIVOM de la Région de Chevreuse a proposé un projet de clôture.

Lors de sa présentation en réunion en date du 21 septembre 2011, ce projet a été approuvé à l'unanimité (Collège, parents d'élèves, Conseil général et SIVOM de la Région de Chevreuse).

Par courrier en date du 2 avril 2012, le Préfet des Yvelines a notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de la Réserve Parlementaire. Cette subvention a été proposée par Monsieur Yves VANDEWALLE, Député des Yvelines.

Le Président informe les membres du Comité Syndical de l'échéancier de l'opération :

- Janvier 2013 : Appel d'offres
- Février 2013 : Choix des entreprises
- Mars 2013 : Fabrication de la clôture
- Avril 2013 : Pose de la clôture

Par courrier en date du 11 juillet 2012, le Président du Conseil général, Monsieur Alain SCHMITZ, a proposé au Conseil général une subvention exceptionnelle d'investissement de 45 000 €.

Au vu du dossier, le Comité Syndical, **à l'unanimité des présents ou représentés**, décide la réalisation de la clôture du parvis du Collège Pierre de Coubertin et confirme le montant estimatif de l'opération, soit un total de 88 000 €.

Le Comité Syndical donne son accord sur le plan de financement et sur une participation du SIVOM de la Région de Chevreuse estimée à 23 000 € HT et décide le transfert de propriété à titre gratuit de l'assise foncière du parvis d'entrée clôturée du Collège au Département pour une surface estimée à 1 118 m².

Le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de transfert de propriété avec le Département lorsque celle-ci sera rédigée, à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de ce parvis et à signer les marchés avec les entreprises dans la limite du montant de l'opération soit 88 000 € HT.

Le Président précise que l'opération sera inscrite au budget 2013 « section investissement ».

Monsieur Bertrand HOUILLON quitte la réunion pour un autre rendez-vous et donne pouvoir à Madame MERCIER pour la suite de la réunion.

4. DECISION MODIFICATIVE – BUDGET 2012

Les importantes augmentations successives de l'énergie, et notamment le gaz, en 2010 et en 2011, nous ont obligé de décaler l'inscription budgétaire des dépenses d'énergie sur les exercices suivants.

A la demande de la trésorerie, et comme le budget 2012 le permet, nous allons inscrire 14 mois de dépenses d'énergie sur l'exercice 2012.

Nous en profitons pour augmenter certains postes budgétaires et notamment la fourniture de petit équipement, les produits de traitement de l'eau, les frais de formation (formation AIDIL des élus pour l'intercommunalité).

Ces augmentations de dépenses sont couvertes par les recettes des frais de l'intercommunalité provenant des communes et une diminution des dépenses d'investissement pour des travaux ou achats non réalisés à ce jour.

Afin de pouvoir réaliser les dernières écritures budgétaires de l'exercice, le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements d'imputation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

| | | |
|--|---|------------|
| 6068-413 « Autres matières fournitures » | : | + 10 000 € |
| 60632-413 « Fourniture de petit équipement » | : | + 10 000 € |
| 6184-020 « Versement organisme formation » | : | + 10 000 € |
| 60612-413 « Energie électricité » | : | + 60 000 € |
| 6615-413 « Intérêts courants » | : | + 8 000 € |
| 668-413 « Autres charges financières » | : | + 2 000 € |
| 64131-413 « rémunérations » | : | - 10 000 € |
| 023-01 « Virement section investissement » | : | - 40 000 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

| | | |
|---|---|------------|
| 74748-020 « participations des autres communes » (frais intercom) | : | + 50 000 € |
|---|---|------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

| | | |
|--|---|------------|
| 021-01 « Virement section fonctionnement » | : | - 40 000 € |
|--|---|------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

| | | |
|---|---|------------|
| 2184.11-413 « mobilier piscine » | : | - 20 000 € |
| 2313.17-413 « aménagements extérieurs » | : | - 20 000 € |

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, adopte les décisions modificatives ci-dessus.

5. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Reversement aux communes

Le Président expose que la Loi n° 2010-1488, dite la Loi « NOME », a institué un nouveau régime de taxation. L'une de ces composantes est la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) s'appliquant aux consommations sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA, perçue par les EPCI au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Le SIVOM de la Région de Chevreuse perçoit cette taxe en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants.

Par délibération en date du 29 septembre 2011, le SIVOM de la Région de Chevreuse a fixé le taux de cette taxe à 7.5%.

Les communes concernées sont : Cernay la Ville, Choisel, Dampierre en Yvelines, Milon la Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert des Bois et Senlisse.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de reverser au centime près les produits perçus au titre de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

Du fait des délais matériels de la perception de la taxe par le SIVOM de la Région de Chevreuse, le Comité Syndical décide que le reversement aux communes sera effectué l'année N+1 et précise que ces reversements seront calculés sur la base des relevés trimestriels produits par les fournisseurs d'électricité.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2013

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel « Adjoint technique territorial 1^{ère} classe » et considérant que cet agent mérite cette nomination, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de modifier le tableau des effectifs du SIVOM de la Région de Chevreuse en créant un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2013.

7. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

VU l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole le 22 décembre 2009 pour l'année 2010 et son renouvellement pour les années 2011 et 2012.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie pour l'année 2013 et que le montant nécessaire de cette ligne de trésorerie pour l'année 2013 est de 700 000 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition du renouvellement du contrat par le Crédit Agricole, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit, d'un montant maximum de 700 000 €, à compter du 23 décembre 2012, pour le financement de ses besoins ponctuels, dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux : index EURIBOR 1 mois
- Marge : 2.50%
- Paiement intérêts : mensuel
- Commission de mise en place : 0.20%, soit 1 400 €
- Commission de non utilisation : 0.55%

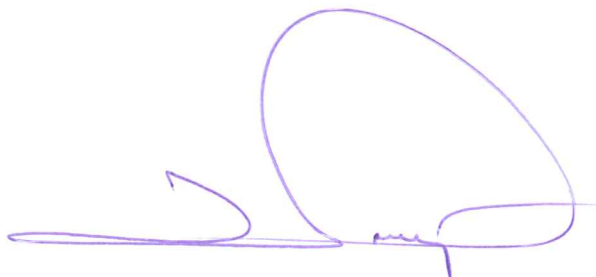
Le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole dans les conditions maximum citées ci-dessus et à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

Fin de la réunion à 21h00.

Monsieur Jacques Pelletier, Président du SIVOM, accueille Monsieur Jacques LOLLIOZ. Il le remercie chaleureusement pour toutes les années passées au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse.

De nombreux projets ont vu le jour ces dernières années, tels que la construction de la piscine intercommunale et l'espace forme. Monsieur Jacques Lollioz, Maire de la commune de Magny les Hameaux, a contribué avec dynamisme à tous ces projets.

Après un rappel de bons souvenirs, le « Champagne de l'amitié » a réuni les membres présents du Comité Syndical.



Jacques PELLETIER
Président